

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du jeudi 25 janvier 2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : vendredi 19 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de conseillers présents : 58

Nombre de conseillers votants : 64

TITULAIRES PRÉSENTS :

Patrick COLLET – Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Jean-Luc FLAMBARD – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HÉBERT – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOUA – Jean-Philippe BRUN – Didier PIEDNOËL – Max GUILBERT – Jacky GOY – Laurence LAFFILLÉ – Hervé PICARD – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Maryannick DESHAYES – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Nabil GHOUL – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE – Jacky PAUMIER.

POUVOIRS :

Monsieur DELAFOSSE à Monsieur MOGLIA, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET, Monsieur JAMET à Monsieur COQUELET, Monsieur LECERF à Monsieur N'DIAYE, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Monsieur CHRISTOPHE à Monsieur DERREY.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Jacques LE ROUX – Marie-Dominique PERCHET – Hafidah OUADAH – Céline LEMAN – Angélique CHASSY – Jean-Pierre TROCHET – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Marc-Antoine JAMET – Rachida DORDAIN – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE.

Monsieur LEROY ouvre la séance en renouvelant tous ses vœux aux Conseillères et Conseillers communautaires présents.

Ceci fait, Monsieur LEROY salue non sans émotion la mémoire de Madame Noëlle BOUDART, décédée des suites d'une longue maladie.

« Nous aurons tous une pensée particulière pour cette élue de Val de Reuil qui a siégé au Conseil communautaire de 2002 à 2014. Noëlle BOUDART était une femme élégante, souriante, généreuse, partante. Elle a beaucoup travaillé sur les questions de coopération décentralisée avec Hubert ZOUTU.

Je vous demande une minute de silence à sa mémoire ».

L'Assemblée se lève et se recueille.

Au terme de cet hommage, Monsieur LEROY livre quelques informations :

« Le Préfet a signé l'arrêté d'extension de l'agglomération Seine-Eure le 29 décembre 2017. Nous accueillons ce soir les 5 maires des 5 communes qui viennent de nous rejoindre :

- Laurence LAFFILLÉ, Maire de Saint Germain du Pasquier ; commune connue pour posséder la plus petite mairie de France,*
- Jean-Luc FLAMBARD, Maire du Bec Thomas,*
- Max GUILBERT, Maire de Saint Cyr la Campagne,*
- Jacky GOY, Maire de Saint Didier des Bois,*
- Jacky PAUMIER, Maire de Vraiville, qui a manifesté son envie de nous rejoindre dès 2014.*

Ces cinq communes viennent s'adjoindre aux 36 qui constituaient l'agglomération ; agglomération qui compte désormais 40 communes puisque les communes de Portejoie et Tournedos sur Seine ont fusionné ; formant ainsi la commune nouvelle de Porte de Seine.

Notre agglomération compte désormais un peu plus de 73 000 habitants et reste le premier pôle de développement de l'Eure tout en étant un territoire à haute qualité de vie ».

Ces propos terminés, Monsieur LANIC fait une déclaration :

« Monsieur le Président, chers collègues

*J'ai rencontré ce matin, avec Arnaud LEVITRE, les personnels pénitentiaires de Val de Reuil. .
Ils sont en lutte depuis maintenant 11 jours.*

Les négociations avec le gouvernement sont bloquées.

Leurs conditions de travail se sont considérablement dégradées, à cause du manque de moyens humains et matériels, mais également à cause de l'augmentation de la violence en milieu carcéral ; liée à la présence de détenus radicalisés.

Ces femmes et ces hommes viennent travailler la peur au ventre ; tant leur sécurité est menacée.

Ils subissent quotidiennement les menaces, les intimidations, les insultes, les agressions. Ils travaillent pour gagner leur vie, pas pour la perdre.

Ils assument, pour notre sécurité et notre protection, le service après-vente de la société.

Alors qu'ils représentent la 3e force de sécurité publique après la gendarmerie et la police, ces fonctionnaires manquent cruellement de reconnaissance, de considération et d'humanité.

Je vous invite à aller les rencontrer, leurs témoignages sont poignants.

Leurs revendications ne sont pas surréalistes. Ils réclament, simplement et légitimement, des effectifs suffisants, des équipements pour se protéger, des salaires décentes, à la hauteur des risques encourus.

Si l'Etat maltraite ses agents, comment voulez-vous que les délinquants les respectent ?

En tant qu'élus chargés de l'ordre et de la sécurité publique, notre devoir est de soutenir les personnels pénitentiaires.

Je vous propose que nous prenions une motion en ce sens ».

« C'est un peu compliqué, répond Monsieur LEROY. Il s'agit d'une compétence régaliennne de l'Etat sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir... Néanmoins, nous pouvons manifester notre soutien »...

Madame TERLEZ indique qu'elle s'abstiendra, motivant son choix par le fait qu'il s'agit effectivement d'une compétence régaliennne de l'Etat et que « *trop de motions tue les motions* ».

Monsieur LEROY demande l'avis du Conseil et il est finalement décidé de voter une motion de soutien (voir à la fin du compte-rendu).

18-01 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Reconstitution du conseil communautaire

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté prend en compte à l'unanimité la composition du conseil communautaire comme suit :

Pour la commune d'Acquigny : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Patrick COLLET,
- suppléant : Madame Laetitia MAILLARD

Pour la commune d'Alizay : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Gaëtan LEVITRE
- suppléant : Madame Véronique GAUTIER

Pour la commune d'Amfreville sous les Monts : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Yves LANIC
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre HAREL

Pour la commune d'Amfreville sur Iton : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Marie-Joëlle LENFANT
- suppléant : Madame Lisa PASCUAL

Pour la commune d'Andé : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Marc MOGLIA
- suppléant : Monsieur Lionel LEGRIX

Pour la commune de Connelles : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pierre MAZURIER
- suppléant : Madame Dorothée ROULE

Pour la commune de Crasville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Michel DERREY
- suppléant : Monsieur Didier POISSON

Pour la commune de Criquebeuf sur Seine : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Thierry DELAMARE,
- suppléant : Madame Pascale CATTELIN

Pour la commune des Damps : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur René DUFOUR
- suppléant : Madame Katia CAMUS

Pour la commune de La Haye le Comte : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alexandre DELACOUR

- suppléant : Monsieur Jean-Pierre MANCHON

- Pour la commune de La Haye Malherbe : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Monsieur Hervé LETELLIER,
 - suppléant : Madame Amélia BREANT
- Pour la commune d'Herqueville (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Monsieur Jean-Pierre BREVAL
 - suppléant : Madame Annick VAUQUELIN

- Pour la commune d'Heudebouville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaires : Monsieur Hubert ZOUTU
 - suppléant : Madame Frédérique PIEDNOEL

- Pour la commune d'Igoville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Madame Sylvie BLANDIN
 - suppléant : Monsieur Emmanuel MACE

- Pour la commune d'Incarville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Monsieur Alain LEMARCHAND
 - suppléant : Madame Armelle LEFEBVRE

- Pour la commune de Léry : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Monsieur Jean-Yves CALAIS
 - suppléant : Madame Anne-Gaëlle MEREUX

- Pour la commune de Louviers : (16 délégués titulaires)
 - titulaires : Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD, Madame Anne TERLEZ, Monsieur Jacky BIDAULT, Madame Marie-Dominique PERCHET, Monsieur Jean-Jacques LEROUX, Madame Hafidha OUADAH, Monsieur Daniel JUBERT, Madame Caroline ROUZEE, Monsieur Pierre LECUYER, Madame Sylvie LANGEARD, Monsieur Jean-Pierre DUVERE, Madame Céline LEMAN, Monsieur Christian WUILQUE, Monsieur Alexis FRAISSE, Madame Marie-Pierre DUMONT, Monsieur Pascal HEBERT

- Pour la commune du Manoir : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Monsieur Daniel BAYART,
 - suppléant : Madame Jacqueline PONS

- Pour la commune de Martot : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Monsieur François CHARLIER
 - suppléant : Monsieur Michel QUENNEVILLE

- Pour la commune du Mesnil Jourdain : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Madame Guillemette NOS
 - suppléant : Monsieur Bertrand LABIGNE

- Pour la commune de Pinterville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
 - titulaire : Monsieur Didier DAGOMET
 - suppléant : Monsieur Pierre MARC

- Pour la commune de Pîtres : (2 délégués titulaires)
 - titulaires : Monsieur Jean CARRE, Madame Chantale PICARD

- Pour la commune de Pont de l'Arche : (3 délégués titulaires)
 - titulaires : Monsieur Richard JACQUET, Madame Angélique CHASSY, Monsieur Albert NANIYOUA,

Pour la commune de Poses : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier PIEDNOEL
- suppléant : Monsieur Thierry JIMONET

Pour la commune de Quatremare : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pascal LEMAIRE
- suppléant : Monsieur Bruno FEILLER

Pour la commune de St Etienne du Vauvray : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique DELAFOSSE
- suppléant : Monsieur Eric JAMMET

Pour la commune de St Pierre du Vauvray : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain LOEB
- suppléant : Madame Sophie HOUSSAYE

Pour la commune de Surtauville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Hervé PICARD
- suppléant : Madame Cindy MARIE

Pour la commune de Surville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Nadine TERNISIEN
- suppléant : Monsieur Gildas FORT

Pour la commune de Terre de Bord : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Madame Maryannick DESHAYES, Monsieur Jacky FLEITH

Pour la commune de Porte de Seine : (2 délégués titulaires)

- titulaire : Monsieur Jean-Philippe BRUN, Monsieur Jean-Pierre TROCHET

Pour la commune de la Vacherie : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude COURANT
- suppléant : Monsieur Jean-Luc GUITTARD

Pour la commune de Val de Reuil : (12 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Marc-Antoine JAMET, Madame Catherine DUVALLET, Monsieur Jean-Jacques COQUELET, Madame Fadilla BENAMARA, Monsieur Jacques LECERF, Madame Fatia DJEMEL, Monsieur Nabil GHOUL, Madame Rachida DORDAIN, Monsieur Ousmane N'DIAYE, Madame Maryline NIAUX, M , M

Pour la commune du Vaudreuil : (3 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Bernard LEROY, Madame Sylviane LORET, Monsieur Patrick MADROUX

Pour la commune de Vironvay : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE,
- suppléant : Madame Nadine LEFEBVRE

Pour la commune de Vraiville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky PAUMIER
- suppléant : Monsieur Hervé GAMBLIN

Pour la commune du Bec Thomas : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Luc FLAMBARD

- suppléant : Madame Chantal RIHAL

Pour la commune de Saint Cyr la Campagne : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Max GUILBERT,
- suppléant : Monsieur José DA SILVA NETO

Pour la commune de Saint Germain de Pasquier : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Laurence LAFFILLE,
- suppléant : Madame Karine MESNIL REE

Pour la commune de Saint Didier des Bois : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky GOY,
- suppléant : Monsieur Michel MORISSE

18-02 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre au titre du mois de décembre 2017.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LEVITRE a demandé quelques précisions sur « La Maison du Vélo ».

A l'invitation de Monsieur LEROY, Monsieur PETIT a précisé que l'agglomération travaille sur un projet plus général de Maison de la mobilité dans laquelle « La Maison du vélo » viserait à encourager la pratique de la bicyclette pour les déplacements quotidiens. Cette Maison aurait vocation à rayonner sur tout le territoire et pourrait éventuellement proposer des vélos à la location.

« Nous avons un exemple sur l'agglomération de Caen qui fonctionne plutôt bien » précise-t-il avant d'indiquer que ce projet fait l'objet d'une fiche au Contrat d'agglomération.

18-03 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Bureau passées au titre au titre du mois de décembre 2017.

18-04 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme local de l'habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle REY Camille et monsieur HUBERT Julien pour la construction de leur résidence principale à la Haye Malherbe
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur MOKDAD Jessica et Miloud pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle PLANQUEEL Manon et monsieur LAROCHE Kévin pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle SAMBA DI TEBO Leslie et monsieur MACK Gautier pour la construction de leur résidence principale à Pîtres
- 4 000 € au bénéfice de monsieur SUZE Guillaume pour la construction de sa résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle PANNIER Magali et monsieur BREANT Yoan pour la construction de leur résidence principale à Alizay

- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur DANI Sonia et Abdellah pour la construction de leur résidence principale à Criquebeuf sur Seine
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle MARTIN Gaëlle et monsieur GENTES Quentin pour la construction de leur résidence principale à Amfreville sur Iton
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle BOUTTIER Laure pour la construction de sa résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle HECQUET Angie et monsieur ESNAULT Anthony pour la construction de leur résidence principale à Pont de l'Arche
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DUVAUCHEL Marion et monsieur MEUNIER Clément pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle ESPIE Marie et monsieur HEBERT Florestan pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur EZZI Hanen et Walid pour la construction de leur résidence principale à Pîtres

Le Conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

18-05 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Nicolas FRANCK – Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du restaurant La Cascade Insolite situé sur la commune du Vaudreuil – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Nicolas FRANCK et de lui verser une subvention d'un montant de 14 214 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
5 814 € HT	2 907 € HT	2 907 € HT

18-06 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Messieurs Nicolas

ROUBLIQUE et Américo DA SILVA MARTINS – Acquisition de matériel pour l'entreprise RM Habitat située sur la commune d'Igoville – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Messieurs Nicolas ROUBLIQUE et Américo DA SILVA MARTINS ainsi que de leur verser une subvention d'un montant de 11 550 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
11 550 € HT	5 775 € HT	5 775 € HT

18-07 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Didier JUHEL – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR de la brasserie Le Juhl's située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Didier JUHEL et de lui verser une subvention d'un montant de 6 906 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 314 € HT	2 157 € HT	2 157 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
2 592 € HT	1 296 € HT	1 296 € HT

18-08 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Madame Blandine CROSNIER – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR de la boutique L'Instant Déco située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Madame Blandine CROSNIER et de lui verser une subvention d'un montant de 24 294,19 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
7 156 € HT	3 578 € HT	3 578 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
5 804 € HT	2 902 € HT	2 902 € HT

**18-09 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF – ADMINISTRATION
GENERALE – Election de cinq membres du bureau communautaire**

ELECTION D'UN MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Madame Laurence LAFFILLÉ obtient 64 voix

Madame Laurence LAFFILLÉ est élue membre du Bureau.

ELECTION D'UN 2^{ème} MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Monsieur Jacky GOY obtient 64 voix

Monsieur Jacky GOY est élu membre du Bureau.

ELECTION D'UN 3^{ème} MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Monsieur Jacky PAUMIER obtient 64 voix

Monsieur Jacky PAUMIER est élu membre du Bureau.

ELECTION D'UN 4^{ème} MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 64
Majorité absolue : 33

Monsieur Max GUILBERT obtient 64 voix

Monsieur Max GUILBERT est élu membre du Bureau.

ELECTION D'UN 5^{ème} MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 64
Majorité absolue : 33

Monsieur Jean-Luc FLAMBARD obtient 64 voix

Monsieur Jean-Luc FLAMBARD est élu membre du Bureau.

18-10 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification des statuts de la l'Agglomération Seine-Eure – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, Le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

En complétant en compétence facultative

La compétence « **Enfance-jeunesse** » par la gestion de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de la commune de Vraiville et de son annexe sise sur la commune de Saint Didier des Bois afin de répondre à la demande des communes.

Le Conseil communautaire dit également que la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure fera l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des conseil municipaux de chaque commune qui dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

18-11 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction des élus – Constitution de l'enveloppe et répartition – Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de répartir cette enveloppe entre les élus communautaires, membres du Bureau, qui ont reçu une délégation de fonction de la part de Monsieur le Président de la façon suivante :

- **Le Président** : 84.94 % de l'indemnité de Président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (110% de l'indice brut 1022) ;

Le Président délégué : 15.06 % de l'indemnité de Président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (110% de l'indice brut 1022) + 100.3 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1022) ;

- **Les Vice-Présidents** (14 élus) : 47.20 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1022) ;

- **Les rapporteurs de commission** (24 élus) : 21.27 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1022) ;

- **Les membres** (14 élus) : 14.14 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1022) ;

Le Conseil communautaire dit également :

- que le montant des indemnités du Président, du Président délégué, des Vice-Présidents, des rapporteurs de commissions et des membres ne change pas ;
- que les indemnités pour les nouveaux membres seront versées à compter du 1^{er} février 2018.

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES
 INDEMNITÉS MENSUELLES ALLOUÉES AUX ÉLUS**

Le Président Bernard LEROY	93.44 % de l'indice brut 1022
Le Président délégué François-Xavier PRIOLLAUD	60.72 % de l'indice brut 1022
Les vice-présidents Marc-Antoine JAMET, Thierry DELAMARE, Jean-Marc MOGLIA, Gaëtan LEVITRE , Jean-Yves CALAIS, Anne TERLEZ , Christian WUILQUE , René DUFOUR, Jacky BIDAULT , Sylvie BLANDIN, Patrick MADROUX , Jean CARRE, Jean-Claude CHRISTOPHE, Richard JACQUET	20.77 % de l'indice brut 1022
Les rapporteurs de commission Hubert ZOUTU, Céline LEMAN , Guillemette NOS, Daniel JUBERT , Jean-Jacques LEROUX , Fadilla BENAMARA , Didier PIEDNOEL, Alain LEMARCHAND, Didier DAGOMET, Catherine DUVALLET , François CHARLIER, Alain LOEB, Maryannick DESHAYES, Marie-Joëlle LENFANT, Yves LANIC, Hervé LETELLIER, Pierre LECUYER , Jean-Philippe BRUN, Jean-Claude COURANT, Jean-Pierre DUVERE , Pierre MAZURIER, Dominique DELAFOSSE, Jean-Michel DERREY, Caroline ROUZEE	9.36 % de l'indice brut 1022
Les membres Patrick COLLET, Daniel BAYART, Jean-Pierre BREVAL, Alexandre DELACOUR, Jacky FLEITH, Jean-Pierre TROCHET, Pascal LEMAIRE, Hervé PICARD, Nadine TERNISIEN, Laurence LAFFILLE, Jacky GOY, Jacky PAUMIER, Max GUILBERT, Jean-Luc FLAMBARD.	6.22 % de l'indice brut 1022

Les noms des élus écrits en écriture grasse ne sont pas Maires.

**18-12 - COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – ADMINISTRATION GENERALE –
 Convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en place, la vérification et
 l'entretien des points d'eau incendie – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur CARRÉ fait part de son incompréhension :
 « *Au fil des années, nous avons pu constater une baisse des prestations assurées par le SDIS proportionnelle à la hausse de nos cotisations. Dans la mesure où le Service en fait de moins en moins, pouvons-nous prétendre à une ristourne* » ?

Monsieur PRIOLLAUD s'accorde avec les propos tenus par Monsieur CARRÉ et constate à son tour
 « *une forte revalorisation des cotisations versées par les communes depuis 2015* ».

« Il va falloir poser la question au Conseil départemental ! poursuit Monsieur CARRÉ. Je sais que la cotisation au SDIS est une dépense obligatoire des communes mais, pour marquer mon désaccord, je me demande si je vais la payer à la fin de l'année »...

Monsieur LEVITRE rappelle que les services du SDIS ont mené un schéma de mutualisation à marche forcée dans un contexte de budget contraint. « A ma connaissance, il n'y a pas d'augmentation des budgets prévue dans les prochaines années. Et il ne faut surtout pas attendre de ristourne » estime-t-il.

Monsieur LEROY propose d'entendre les responsables du SDIS lors d'un Bureau communautaire ou d'une conférence des Présidents ; ce qui est validé par l'assemblée.

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise la constitution d'un groupement de commandes relatif à la mise en place, la vérification et l'entretien des points d'eau incendie,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**18-13 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – Association
Entreprendre avec l'Afrique – Subvention pour la manifestation 2018 « Entreprendre avec
l'Afrique du XXIe siècle » – Signature d'une convention de partenariat – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY propose à Monsieur ZOUTU de dire quelques mots à propos de cette manifestation.

Ce dernier rappelle que l'Afrique est le continent qui va cristalliser les investissements du XXIe siècle. De nombreux pays l'ont compris, tels la Chine, l'Inde, les USA, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, la France.

Il serait donc incompréhensible que notre pays ne renforce pas ses liens commerciaux, culturels et économiques avec certains des pays formant ce continent.

Monsieur ZOUTU rappelle enfin que l'agglomération s'est engagée de longue date dans des projets de coopération et qu'elle est à l'origine de l'organisation des deux premiers colloques *Entreprendre avec l'Afrique du XXIe siècle*. Il lui paraît donc nécessaire de poursuivre et d'amplifier le travail déjà mené.

Monsieur PRIOLLAUD rappelle à son tour que la Région Normandie est partie prenante du dossier. Il partage « à 3 000 % » l'idée que l'Afrique va se développer au XXIe siècle et souligne « que l'on crée les conditions de la paix par le développement agricole. Ce colloque est un beau projet que la Région est fière d'accompagner » souligne-t-il.

Monsieur ZOUTU indique au Conseil que Monsieur Jean-Louis BORLOO « épouse notre projet et souhaite nous épauler dans les années à venir ».

Monsieur LEVITRE se réjouit de l'organisation de ce colloque mais exprime néanmoins « un petit regret » :

« Nous ne fonctionnons plus comme nous fonctionnions au début, lorsqu'Alizay a rejoint la CASE.

Il y a d'autres pays à aider, d'autres populations en difficulté, notamment en Amérique latine. La commune d'Alizay est engagée de longue date dans un projet de construction d'école à Cuba. Malgré toutes nos demandes et en dépit des promesses, la CASE ne nous a jamais aidés.

Or, les populations ont besoin de coopération. Comme vous le savez, un embargo brutal frappe Cuba. Le pays ne peut importer aucune matière première. De ce handicap, Cuba a réussi à en faire une

force puisque ; désormais, ce pays est une des rares ayant une grande biodiversité et un vrai respect de la nature.

Dans certains secteurs, les cubains sont désormais plus en avance que bien des pays. Mais on se refuse à aider les associations qui se démènent.

Je le dis et je le répète : je regrette que la CASE ne nous aide pas sur ce sujet-là ».

A son tour, Monsieur CARRÉ regrette que « le 1% OM, dispositif comparable au 1% Loi OUDIN-SANTINI, ne soit pas appliqué alors qu'il était prévu que ce dispositif soit mis en place dès 2018. Il faut rapidement le mettre en place afin de mener des actions en faveur de la valorisation des déchets dans les pays qui en ont besoin ».

Monsieur LEROY renvoie les remarques et propositions émises vers les commissions concernées.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la commune d'Heudebouville et l'association *Entreprendre avec l'Afrique* pour l'organisation de l'édition 2018 des Rencontres « *Entreprendre avec l'Afrique du XXIème siècle* » ainsi que de verser une subvention plafond d'un montant de 10 000 €.

18-14 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – ADMINISTRATION GENERALE – Signature d'un« Contrat culture » entre l'Agglomération et le Département de l'Eure et lancement d'une mission d'étude relative à la définition d'une stratégie territoriale de développement culturel

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur JUBERT précise qu'il s'est « opposé à cette volonté affichée par le Conseil départemental, de se délester de l'animation culturelle. C'est dangereux et nocif. Nocif, car les fonctionnaires du Conseil départemental ont une culture du spectacle, de l'événementiel, connaissent les réseaux et les artistes. Ils sont très compétents.

Si l'animation culturelle devait relever des EPCI, les critères seraient tout, sauf culturels... Il me semble que nous mettons le doigt dans un engrenage dangereux ».

« Je ne partage pas ton point de vue, Daniel, répond Monsieur LEROY. Les élus sont capables d'évaluer la qualité de ce qu'ils voient. Et puis ce n'est pas ce qu'on m'a présenté...

Le Conseil départemental souhaite développer une stratégie cohérente d'animation culturelle. Il faut connaître plus précisément ce qui se fait ; même ici, à Val de Reuil, Andé ou Louviers ».

Constatant « qu'on a diminué le budget alloué aux Petites Scènes et que l'on donne 28 000 € pour cette étude, je vais m'abstenir » déclare Monsieur LEMARCHAND.

Monsieur LEROY rappelle les faits :

« La convention qui avait été signée avec la scène nationale prévoyait un financement du festival à hauteur de 150 000 € par an durant trois ans.

Les spectacles se déroulaient pendant tout le mois de juin ; enregistrant une fréquentation disparate.

Avec Marie LE CALONEC, il a été décidé de réduire le nombre de spectacle, de les concentrer sur une période plus courte – 15 jours au lieu d'un mois – et de réduire le financement des 12 spectacles de 150 000 € à 120 000 €. Ce choix a permis d'augmenter le nombre de spectateurs et, par ricochet, l'engouement autour de ce festival.

Dans une stratégie d'attractivité du territoire, la culture au sens large joue un rôle important. Cette étude nous permettra de déterminer comment l'agglo peut aider les communes à monter en gamme et à renforcer l'attractivité du territoire.

Enfin, je ne suis pas hostile à une évaluation du festival des Petites scènes ».

De son côté, Monsieur JACQUET « trouve étonnante la proposition du département... Le Conseil départemental nous demande de financer une étude à hauteur de 28 000 € et n'y participe qu'à hauteur de 6 000 € ; alors que c'est lui qui demande...

Personnellement, je trouve ça un peu... Limite.

Et puis nous ne savons pas qui pilote la mission. Il y a trois phases, il me semble qu'il faut faire attention : ne coupons pas les ailes à la création.

Je m'interroge également sur le plan Lecture adopté par le Conseil départemental : fait-il partie du projet ?

Tout ceci pose donc pas mal de question et, notamment, la mise en place d'un comité de pilotage dans lequel siègent les élus ».

« Il n'est question, ce soir, que de prendre une délibération de principe destinée à lancer la consultation », rappelle Monsieur LEROY avant d'indiquer que Madame Céline ANTOINE sera chargée du suivi administratif de ce dossier.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 58 voix POUR et 6 abstentions**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant :

- à signer la convention « Contrat culture » avec le Département de l'Eure,
- à percevoir la subvention départementale afférente et rechercher d'autres sources de financement potentielles ;
- à lancer une procédure de consultation pour recruter un bureau d'étude afin d'accompagner la démarche de définition d'une stratégie de développement culturel territorial et à réserver une ligne de 28 000 € HT sur le budget de la Direction générale à cet effet.

18-15 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Contraction d'une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros auprès de la Banque Postale

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** :

Article 1 – Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'Agglomération Seine-Eure, contracte une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros auprès de la Banque Postale.

Article 2 – Les principales caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages, sont les suivantes :

- **Montant** : 3 millions d'euros
- **Durée** : 364 jours
- **Taux d'intérêt** : EONIA + marge de 0,30 % l'an
- **Base de calcul des intérêts** : Exact / 360
- **Modalités de remboursement** : paiement trimestriel à terme échu des intérêts et remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
- **Date d'effet du contrat** : 19 février 2018
- **Date d'échéance du contrat** : 18 février 2019
- **Garantie** : néant
- **Commission d'engagement** : 3 000,00 €, soit 0,10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

- **Commission de non utilisation** : 0,00 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour du trimestre suivant.
- **Modalités d'utilisation** :
 - mise à disposition du service Banque en Ligne de la Banque Postale,
 - Tirages/Versements,
 - Procédure de crédit d'office privilégiée,
 - Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

Article 3 – Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

18-16 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Contraction d'une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne Normandie

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

Article 1 – Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'Agglomération Seine-Eure, contracte une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne.

Article 2 – Les principales caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages, sont les suivantes :

- **Montant** : 3 millions d'euros
- **Durée** : 12 mois
- **Index des tirages** : EONIA + marge de 0,30 %
- **Base de calcul des intérêts** : Exact / 360
- **Paiement des intérêts** : chaque mois par débit d'office
- **Frais de dossier** : exonération
- **Commission d'engagement** : 3 000,00 €, soit 0,10%
- **Commission de non utilisation** : néant
- **Process de traitement automatique** :
 - mise à disposition du service Ligne de Trésorerie Interactive via Internet,
 - tirage en crédit d'office sans montant minimum, en date de valeur J+1 sur un créneau horaire de saisie 7h – 16h30 et J+2 sur un créneau horaire de saisie 16h30 – 21h.
 - remboursement en débit d'office sans montant minimum, en date de valeur J+1 sur un créneau horaire de saisie 7h – 16h30 et J+2 sur un créneau horaire de saisie 16h30 – 21h.

Article 3 - Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne de Normandie et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

18-17 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de construction de 14 logements individuels (PLUS/PLAI) – Rues des Fosses et de la Mare à Amfreville sous les Monts

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'attribution d'une participation financière de 58 800 € TTC à la SILOGE pour l'opération de construction de 14 logements individuels sis rues des Fosses et de la Mare, à Amfreville sous les Monts.

Le Conseil communautaire dit également :

- qu'une convention de paiement sera élaborée,
- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LANIC a démontré tout l'intérêt, pour les communes rurales, de créer des logements sociaux. Monsieur LANIC n'y voit que des avantages :

- arrivée d'une population plutôt jeune,
- maintien des écoles,
- rentrées fiscales pour la commune,
- redynamisation des villages.

Monsieur LANIC s'est félicité de la concrétisation de « *ce beau projet* » et attend Monsieur LEROY pour « *poser la première brique* ».

18-18 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de construction de 9 logements collectifs (PLUS/PLAI) – 74 rue Saint Hildevert à Louviers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de l'attribution d'une participation financière de 18 000 € TTC à la SILOGE pour l'opération de construction de 9 logements locatifs sis 74 Rue Saint Hildevert, à Louviers.

Le Conseil communautaire dit également :

- qu'une convention de paiement sera élaborée,
- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

18-19 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de LOGEAL IMMOBILIERE pour une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements (PLUS/PLAI) – 50 rue Saint Germain à Louviers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de l'attribution d'une participation financière de 7 800 € TTC à LOGEAL IMMOBILIERE pour l'opération d'acquisition-amélioration d'une maison de ville en 2 logements locatifs, 50 rue Saint Germain à Louviers.

Le Conseil communautaire dit également :

- qu'une convention de paiement sera élaborée,
- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

18-20 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de construction de 8 logements individuels locatifs (PLUS/PLAI) – Rue du Val Martin à Terres de Bord (Montaure)

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'attribution d'une participation financière de 16 800 € TTC à la SILOGE pour l'opération de construction de 8 logements individuels locatifs sis rue du Val Martin à Terres de Bord (Montaure).

Le Conseil communautaire dit également :

- qu'une convention de paiement sera élaborée,
- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

18-21 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de construction de 4 logements collectifs (PLUS/PLAI) – La Croix 2 à Alizay

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'attribution d'une participation financière de 8 800 € TTC à la SILOGE pour l'opération de construction de 4 logements collectifs, la Croix 2 à Alizay.

Le Conseil communautaire dit également :

- qu'une convention de paiement sera élaborée,
- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

18-22 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – COMMUNICATION – Edition, impression et distribution du magazine de l'agglomération Seine-Eure et des tirés à Part-Quatre lots – Appel d'offres ouvert – Accords-cadres à bons de commande – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution des accords-cadres suivants.

Lot	Entreprises attributaires
Lot n° 1 : Conception, mise en page et infographies (aménagement graphiques)	Scoop Communication SAS 585 rue de la Juine 45 160 OLIVET
Lot n° 2 : Impression	S.I.B. IMPRIMERIE 47 bd de la Liane 62 360 SAINT LEONARD

Pour les lots 3 « Distribution dans les boîtes aux lettres des foyers du territoire et mise sous pli et envoi aux entreprises et partenaires de l'Agglomération » et 4 « Distribution dans les mairies et les lieux de

vie du territoire », la commission d'appel d'offres a décidé de les déclarer infructueux dans la mesure où aucune offre n'a été déposée

18-23 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Création d'un giratoire sur la RD 77 dans le cadre du prolongement de la voie de l'Orée à Val de Reuil – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Autorisation

La présentation de cette délibération achevée, Monsieur LEROY a précisé :

« Cette délibération a été présentée par Jean-Marc MOGLIA puisqu'elle est liée à une opération de développement économique.

Je rappelle qu'il s'agit de créer une nouvelle route reliant la RD 77, dite Voie Blanche, au carrefour situé devant l'entreprise Carlo Erba. Cette route desservira nos parcs d'activités et, surtout, soulagera la circulation sur la route des falaises. Les fouilles archéologiques étant achevées, le chantier peut démarrer ».

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Eure afin de pouvoir réaliser l'aménagement d'un giratoire sur la RD 77 à Val de Reuil, dans le cadre du prolongement de la Voie de l'Orée.

18-24 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Heudebouville – Acquisition des emprises foncières pour aménagement de la ZAC ECOPARC 3

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil décide à l'unanimité d'acquérir les emprises des chemins ruraux compris dans le périmètre de la ZAC « Ecoparc 3 », cadastrées section ZA numéro 557 d'une contenance de 4 369 m² et section ZD numéro 130 d'une contenance de 6 973 m², soit une contenance totale de 11 342 m².

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix d'un euro ne donnant pas lieu à versement ;
- que les frais et honoraires divers liés à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;
- que les frais liés à la procédure de déclassement seront réglés directement par la commune puis remboursés par l'Agglomération seine-Eure au moment de la cession des emprises des chemins ruraux ;
- que les actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers.

Il est ici précisé que les emprises des chemins ruraux dont l'acquisition est envisagée, représentant une contenance totale de 11 342 m², ont été déterminées par document d'arpentage, à savoir :

Dénomination Emprises dans le périmètre de la ZAC Ecoparc 3	Superficie (m ²)
Voie rurale dite Chemin des Bois, Voie rurale dite de la Fosse Reine, Voie rurale dite Chemin du Perruquier Cadastrées section ZA numéro 557	4 369

Voie rurale dite Chemin du Perruquier, Voie rurale dite de la Fosse Reine Voie rurale dite Chemin de l'Onglet Cadastrées section ZD numéro 130	6 973
TOTAL	11 342

18-25 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Institution et modalités d'exercice du droit de préemption urbain (DPU) – Modification du périmètre du DPU

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'instituer le Droit de préemption urbain (D.P.U.) simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisations futures (NA, AU, NA indicée et AU indicée) des PLU ou des POS approuvés des communes suivantes : Le Bec Thomas, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier-des-Bois, Vraiville.

Le Conseil communautaire précise également :

- que les dispositions relatives aux autres communes de l'Agglomération demeurent inchangées, de même que les modalités d'exercice du Droit de préemption urbain définies par la délibération du conseil communautaire n°15-342 en date du 17 décembre 2015 ;
- que le Droit de préemption urbain pour les cinq nouvelles communes de l'Agglomération Seine-Eure entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage et d'une insertion dans deux journaux :
 - La Dépêche,
 - Paris Normandie.
- que le périmètre d'application du Droit de préemption urbain sera annexé au dossier des PLU ou POS des communes du territoire intercommunal conformément à l'article R123-13-4°) du code de l'urbanisme ;
- qu'une copie de la délibération sera transmise :
 - à Monsieur Le Préfet de l'Eure,
 - à Madame la Sous-Préfète des Andelys,
 - à Monsieur Le Directeur Départemental des Services Fiscaux de l'Eure,
 - à Monsieur Le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
 - à la chambre constituée près du tribunal de Grande Instance,
 - au Greffe du même tribunal,
 - aux Maires des communes de l'Agglomération Seine-Eure.

18-26 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Vironvay – « ECOPARC 1 » – Vente à la Société TELIFRAIS – Rectificatif

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- décide à l'unanimité de rectifier la délibération n°17-279 en date du 21 septembre 2017,
- précise que la cession est consentie moyennant le prix de 15 € HT le m², soit un prix de 260 100 € HT, auquel il conviendra d'ajouter le montant de la TVA soit sur le prix total, soit sur la marge,
- précise que les autres dispositions figurant dans la délibération susvisée demeurent inchangées.

18-27 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORT – DEPLACEMENTS - Transports urbains – Bus à Haut Niveau de Services – Demandes de subventions – Autorisation

Sur rapport de Madame BLANDIN et à l'**unanimité**, le Conseil communautaire :

- sollicite auprès du Conseil Régional de Normandie la participation inscrite au contrat d'agglomération fiche action C10 d'un montant de 3 198 000 € ;
- sollicite auprès de l'Union Européenne, sous réserve d'acceptation, la participation inscrite dans le cadre de « l'axe urbain FEDER » d'un montant de 3 143 794 € ;
- sollicite auprès de l'Etat la participation inscrite dans le cadre de l'appel à projet « transport collectif et mobilité durable » d'un montant de 3 200 000 €.

Plan de financement	
	Dépenses H.T
Etudes maîtrise d'œuvre BHNS	1 884 500 €
Travaux Voirie	11 851 540 €
Travaux Réseaux	2 880 634 €
Travaux Espaces verts et mobilier urbain	5 248 860 €
Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information Voyageurs	900 000 €
Etude urbaine pré-opérationnelle	238 000 €
Acquisitions foncières	13 000 000 €
Démolitions	1 315 000 €
TOTAL	37 318 534 €
	Recettes
Conseil Régional contrat d'agglomération 2014 - 2020	3 198 000 €
Union européenne FEDER (sous réserve)	3 143 794 €
Etat Appel à projet « transport collectif et mobilité durable »	3 200 000 €
Agglomération Seine-Eure	27 776 740 €
TOTAL	37 318 534 €

18-28 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à l'Organisme de gestion d'enseignement catholique (OGEC) Notre Dame Saint Louis sis à Louviers

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 658,35 € à l'OGEC Notre Dame Saint Louis, sis à Louviers.

18-29 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de facturation et encaissement de la redevance d'assainissement – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DERREY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le tarif de 1,55€, par facture émise pour la facturation et le recouvrement de la redevance et de la taxe assainissement proposé par la société SEESEN sur les communes de Louviers, Incarville, la Haye le Comte, Val-de-Reuil, Le Vaudreuil, Léry, Saint-Pierre-du-Vauvray, Saint-Etienne-du-Vauvray, Pont-de-l'Arche Pîtres, Le Manoir, Les Damps, Martot, Criquebeuf sur Seine, Alizay, Igoville et Terres de Bord.

18-30 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Remboursement à la commune des Damps des repas de cantine pour les enfants et les animateurs

Sur rapport de Monsieur DUFOR, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le remboursement des repas à la commune des Damps, pour les enfants et animateurs, aux tarifs de 2,49 € TTC pour les enfants domiciliés dans la commune et 2,65 € TTC pour les enfants domiciliés hors de la commune ainsi que les animateurs.

18-31 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Remboursement des repas de cantine pour les enfants et les animateurs à la commune de Poses

Sur rapport de Monsieur DUFOR, le conseil communautaire accepte à l'unanimité :

- de conventionner avec la commune de Poses pour la fourniture des repas au centre de loisirs pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- le remboursement des repas à la commune de Poses fixés à :
 - o 2,39 € HT pour un enfant de maternelle,
 - o 2,60 € HT pour un enfant de primaire,
 - o 2,60 € HT pour les animateurs.

18-32 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE - PLAN LOCAL pour l'INSERTION et l'EMPLOI 5^{ème} Génération – 2015-2020

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de prolonger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2020 et autorise Monsieur le Président :

- à prolonger le protocole d'accord du PLIE 5^{ème} génération ainsi que toutes pièces, avenants ou documents s'y rapportant,
- à répondre à l'appel à projet et à solliciter la subvention FSE auprès du Conseil départemental de l'Eure sur la période du PLIE 5^{ème} génération ainsi qu'à signer toutes pièces, documents ou avenants s'y rapportant,
- à effectuer la demande de subvention pour le poste de conseiller auprès du Conseil départemental de l'Eure

Le Conseil communautaire accepte également de prolonger le principe du financement ou cofinancement d'aides aux participants du PLIE 5^{ème} génération.

18-33 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Programmation 2018 des études et travaux d'aménagement sur la rivière Eure – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le programme d'actions à réaliser au cours de l'année 2018 pour des montants estimés à :

- 554 000 € toutes charges comprises pour les frais de personnel (régie et techniciens) et les frais de fonctionnement,
- 56 000 € HT en section de fonctionnement,
- 590 000 € HT en section d'investissement,
- 500 000 € TTC pour compte de tiers.

Les opérations proposées dans ce programme sont les suivantes :

- Actions d'entretien et de restauration de la rivière et des zones humides du territoire réalisées en régie :

Cette opération prend en compte le temps passé par les 7 agents de l'équipe de régie des Milieux naturels, ainsi que les coûts de location ou d'acquisition de matériel nécessaires pour la réalisation des actions d'entretien et de restauration.

Le montant des actions de restauration est estimé à **221 000 €** toutes charges comprises.

Le montant des actions d'entretien est estimé à **116 000 €** toutes charges comprises.

- Animation liée aux postes de techniciens rivières et milieux naturels

L'Agglomération présente 3,5 ETP pour l'animation des rivières et zones humides en 2018, pour un montant estimé à **217 000 €** toutes charges comprises.

- Actions en domaine public issues du PPRE :

Restauration de berges en domaine public sur les communes de l'Agglomération : travaux estimés à **300 000 € HT** pour 2018 (technique de génie végétal et restauration de berges maçonnées).

Actions de restauration de la continuité écologique : **40 000 € HT**.

- Actions en domaine privé issues du PPRE :
Le montant des travaux de restauration et d'entretien est estimé à **300 000 € TTC** pour une première tranche, et **200 000 € TTC** pour une seconde tranche envisagée en 2018.
Une participation financière correspondant à la quote-part non subventionnée, sera demandée à chaque propriétaire.
- Etude pour la restauration de la zone humide du Vauvray estimée à **50 000 € HT**.
- Protection des biens et des personnes – Actions issues du PPRE :
Étude pour la création de zones d'expansion de crue et/ou de zones humides sur plusieurs sites de l'Agglomération (communes d'Acquigny et de Louviers) estimée à **50 000 € HT**.
- Etude sur le potentiel hydroélectrique de l'Eure estimée à **50 000 € HT**.
- Acquisition de parcelles en zone humide ou berge : estimée à **50 000 € HT** tous frais compris.
- Actions de restauration de mares estimée à **50 000 € HT** (mare des monts à Louviers).
- Lutte contre les espèces invasives – Actions issues du PPRE :
Dans le cadre du PPRE, les élus de l'Agglomération ont considéré d'intérêt général la lutte contre les espèces envahissantes végétales et animales :
 - Lutte contre les espèces envahissantes végétales : prestation estimée à **40 000 € HT**.
 - Lutte contre les espèces animales envahissantes (Ragondins, rats musqués,...) : prestation estimée à **16 000 € HT**.

18-34 - Motion de soutien aux personnels pénitentiaires

« Les personnels pénitentiaires du centre de détention des Vignettes, à Val de Reuil, sont en grève depuis maintenant 11 jours.

Les négociations avec le gouvernement sont bloquées.

Le manque de moyens humains et matériels, lié à l'augmentation de la violence en milieu carcéral et à la présence de détenus radicalisés rendent leurs conditions de travail particulièrement difficiles.

De plus en plus souvent victimes d'intimidations et d'agressions, avec le sentiment de souffrir d'un manque de reconnaissance, ils demandent légitimement des effectifs suffisants, des équipements pour se protéger et des salaires revalorisés, à la hauteur des risques de leur métier.

Sensible aux difficultés qu'ils rencontrent actuellement, le Conseil communautaire de l'agglomération Seine-Eure témoigne de sa sympathie et de son soutien aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ».

Adoptée par voix 63 voix POUR et une abstention.

Questions diverses :

Crue de la Seine :

Monsieur LEROY indique que la Seine connaît actuellement un débit de l'ordre de 2 600 m³/s, encore en deçà du pic de 3 200 m³/s constaté en juin 2016. L'Eure, de son côté déverse 63 m³/s ; bien loin des 123m³/s relevés en juin 2016. Messieurs LEROY et FLEITH remercient tour à tour les personnels communautaires mobilisés pour effacer l'onde de crue tout en sécurisant les biens et les personnes.

Assises mondiales de l'énergie :

Madame TERLEZ informe l'assemblée qu'elle représentera l'agglomération lors de cet événement international organisé durant trois jours à Genève.

L'agglomération se verra remettre une nouvelle labellisation CIT'ERGIE.

Madame TERLEZ sera accompagnée des agents du service Politiques Publiques Durables.

Aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 10.

Le Président

Bernard LEROY
Par délégué
Le Directeur Général Adjoint



Régis PETIT